

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Retraite d'écriture

Version : 01 août 2026

1. Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente régissent l'inscription à une retraite d'écriture organisée par Writeam, micro-entreprise immatriculée sous le numéro SIRET 102540747.

La retraite d'écriture propose une expérience créative autour de l'écriture comprenant notamment des ateliers, des temps collectifs de création, des échanges et les repas prévus dans le cadre de l'événement.

L'hébergement associé à l'événement fait l'objet d'une organisation distincte auprès d'un prestataire indépendant.

La participation à la retraite d'écriture est réservée aux femmes âgées de 18 ans et plus au jour du début de l'événement.

2. Nature de la prestation

La prestation proposée par la Writeam comprend :

- la conception et la préparation de la retraite d'écriture ;
- l'animation des ateliers ;
- la coordination des temps communs ;
- les repas prévus pendant la retraite ;
- les éventuels supports ou outils créatifs fournis pendant l'événement.

Le programme est communiqué à titre indicatif et peut évoluer selon les besoins du groupe, les contraintes matérielles ou les circonstances indépendantes de la volonté de la Writeam.

La retraite d'écriture constitue une expérience créative collective. Elle ne constitue pas une formation certifiante et ne garantit aucun résultat particulier, notamment en matière de publication ou d'évolution professionnelle.

3. Hébergement

L'hébergement est proposé par un prestataire indépendant, propriétaire ou gestionnaire du lieu d'accueil.

Il constitue une prestation distincte de la retraite d'écriture.

Afin de faciliter l'organisation pratique de l'événement, la Writeam assure la coordination des échanges entre les participantes et le prestataire d'hébergement, notamment en transmettant les informations nécessaires au règlement.

Le règlement de l'hébergement est effectué directement par chaque participante sur le compte bancaire du prestataire d'hébergement.

La Writeam :

- n'encaisse pas les sommes relatives à l'hébergement ;
- ne facture pas l'hébergement ;
- n'applique aucune marge ni commission sur ces montants ;
- n'intervient pas dans la fourniture de la prestation d'hébergement.

Les conditions relatives à l'hébergement, notamment les conditions de paiement, d'annulation ou de remboursement, relèvent du prestataire d'hébergement.

Pour des raisons d'organisation et de respect du lieu d'accueil, l'adresse exacte du logement est transmise uniquement aux participantes dont l'inscription est confirmée.

4. Repas

Les repas prévus pendant la retraite font partie intégrante de la prestation proposée par la Writeam.

Ils sont préparés dans un cadre convivial par la Writeam avec l'aide de bénévoles.

Ils ne constituent pas une prestation de restauration commerciale indépendante.

Les participantes doivent signaler avant le début de la retraite toute allergie, intolérance ou contrainte alimentaire particulière.

La Writeam prendra en compte ces informations dans la mesure du possible, sans pouvoir garantir l'absence totale de traces d'allergènes.

5. Tarifs et modalités d'inscription

Les tarifs applicables sont ceux communiqués par la Writeam au moment de l'inscription et acceptés par la participante.

Des conditions tarifaires particulières peuvent être proposées ponctuellement en fonction des modalités de participation, de collaborations, d'interventions ou de contraintes d'organisation.

L'inscription devient définitive après :

- acceptation des présentes Conditions Générales de Vente ;
- réception du règlement correspondant à la prestation de retraite d'écriture ;
- règlement de l'hébergement directement auprès du prestataire d'hébergement.

Deux règlements distincts sont effectués :

- un virement bancaire auprès de Writeam correspondant à la prestation de retraite d'écriture ;
- un virement bancaire auprès du prestataire d'hébergement correspondant au logement.

Ces deux règlements peuvent être effectués le même jour.

6. Délais de paiement

Après la réservation, les informations nécessaires au règlement de la prestation de retraite d'écriture sont transmises à la participante par email.

Le règlement de la prestation de retraite d'écriture doit être effectué dans un délai de 7 jours à compter de l'envoi de cet email.

À défaut de règlement dans ce délai, la Writeam se réserve le droit de considérer la réservation comme annulée et de proposer la place à une autre participante.

Le règlement de l'hébergement doit être effectué directement auprès du prestataire d'hébergement au plus tard 30 jours avant le début de la retraite, sur le compte bancaire communiqué aux participantes.

Afin de faciliter l'organisation de l'événement, la Writeam pourra assurer une coordination pratique de l'état des règlements avec le prestataire d'hébergement, sans encaisser les sommes relatives à cette prestation.

7. Responsabilité individuelle

Chaque participante reste responsable :

- de son état de santé ;
- de ses effets personnels ;
- de ses déplacements ;
- de son assurance personnelle ;
- de son comportement pendant la retraite.

Les temps libres et déplacements personnels restent sous la responsabilité des participantes.

8. Vie collective et respect du lieu

Chaque participante s'engage à adopter un comportement respectueux envers les autres participantes, la Writeam, les bénévoles et les personnes liées au lieu d'accueil.

Les participantes s'engagent également à respecter le lieu, son mobilier et ses équipements.

Tout comportement violent, dangereux, discriminatoire, harcelant ou perturbant le bon déroulement de la retraite pourra entraîner une exclusion immédiate, sans remboursement de la prestation de retraite d'écriture.

9. Assurance

Chaque participante est invitée à disposer d'une assurance responsabilité civile personnelle.

La Writeam dispose d'une assurance responsabilité civile professionnelle adaptée à son activité déclarée.

10. Annulation par la participante

L'inscription à la retraite d'écriture correspond à la réservation ferme d'une place au sein d'un groupe limité.

La préparation de l'événement, l'organisation des ateliers et les engagements nécessaires à sa réalisation débutent dès la confirmation de l'inscription.

Concernant la prestation de retraite d'écriture

Le règlement versé au titre de la prestation de retraite d'écriture proposée par la Writeam est non remboursable en cas d'annulation à l'initiative de la participante.

Toutefois, en cas de situation exceptionnelle et justifiée, notamment un événement grave affectant personnellement la participante, une demande pourra être adressée à la Writeam.

Chaque situation pourra être examinée individuellement, sans que cela constitue une obligation de remboursement.

Une participante peut également proposer une autre personne pour la remplacer, sous réserve de l'accord préalable de la Writeam.

Concernant l'hébergement

L'hébergement étant une prestation distincte réglée directement auprès du prestataire d'hébergement, ses propres conditions d'annulation et de remboursement s'appliquent indépendamment.

11. Annulation par la Writeam

En cas de force majeure, de maladie, d'impossibilité matérielle ou de circonstances empêchant la réalisation de la retraite, la Writeam pourra reporter ou annuler l'événement.

Dans ce cas, les sommes perçues au titre de la prestation de retraite d'écriture non réalisée seront remboursées.

Les sommes versées directement au prestataire d'hébergement restent soumises aux conditions d'annulation propres à celui-ci.

Aucun autre frais (transport, dépenses personnelles, etc.) ne pourra être pris en charge.

12. Droit à l'image

Des photographies ou vidéos peuvent être réalisées pendant la retraite.

Elles pourront être utilisées par la Writeam dans le cadre de sa communication (site internet, réseaux sociaux, supports de présentation ou de promotion).

Chaque participante peut refuser l'utilisation de son image en le signalant avant ou pendant l'événement.

La propriétaire du lieu d'accueil autorise également la réalisation de photographies et vidéos du lieu dans le cadre de la communication liée à la retraite d'écriture.

13. Données personnelles

Les données personnelles recueillies lors de l'inscription sont utilisées uniquement pour :

- la gestion des inscriptions ;
- l'organisation pratique de la retraite ;
- les échanges nécessaires au bon déroulement de l'événement.

Ces données ne sont ni revendues ni utilisées à des fins commerciales extérieures.

Les inscriptions sont gérées via la plateforme Billetweb, qui traite également les données nécessaires à la réservation conformément à sa propre politique de confidentialité.

Les données liées à l'organisation de la retraite sont conservées pendant une durée maximale d'un an après l'événement. Les données figurant sur les documents comptables et les factures sont conservées pendant la durée légale de dix ans, conformément aux obligations comptables et fiscales.

Conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles, vous pouvez demander l'accès, la rectification ou la suppression de vos données, sous réserve des obligations légales de conservation.

14. Limitation de responsabilité

La responsabilité de la Writeam concerne uniquement sa propre prestation de retraite d'écriture.

Elle ne saurait être tenue responsable des prestations fournies directement par des prestataires indépendants, notamment l'hébergement.

La responsabilité de la Writeam est limitée aux sommes effectivement perçues au titre de sa propre prestation.

15. Acceptation des CGV

Toute inscription à la retraite d'écriture implique l'acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente.